

Revêtements de toitures



UN PEU D'HISTOIRE

La grande majorité des toitures des maisons issues de la première phase de construction d'Arvida ont originellement été revêtues de bardeau d'amiante-ciment, matériau essentiellement remplacé par le bardeau d'asphalte dans les phases subséquentes. Certaines toitures de maisons ont toutefois fait exception en étant couvertes d'un revêtement métallique traditionnel de tôle à baguette. Par ailleurs, entre 1926 et 1928, quelques toitures ont fait l'objet d'une expérience avec l'installation d'un prototype de bardeau d'aluminium. Ce revêtement extrêmement durable et avant-gardiste prenait la forme de bardeaux prépliés en usine. C'est probablement le contexte de guerre, avec ses restrictions sur l'utilisation des métaux, qui a mis fin à cette expérience. Après la guerre, c'est le bardeau d'asphalte, devenu bon marché, qui s'est imposé (voir page 2).



Centre d'histoire Arvida



Centre d'histoire Arvida



Société historique du Saguenay, Fonds Alcan, S02, SS2, D01, P029

Toiture recouverte d'un bardeau d'amiante-ciment de forme dite en « diamant ». Un modèle conventionnel de tuiles rectangulaires a aussi été employé sur certaines maisons.

Toiture recouverte d'une tôle à baguette traditionnelle. Il aurait pu s'agir d'acier peint comme d'aluminium.

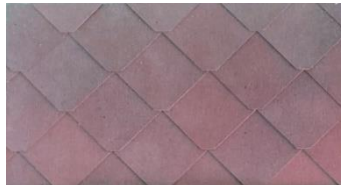
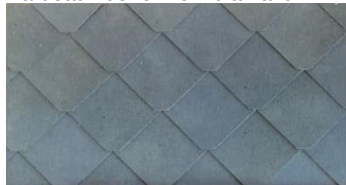
Toiture recouverte du bardeau d'aluminium expérimental. Tout comme la tôle à baguette, ces bardeaux étaient peints.



Société historique du Saguenay, Fonds Alcan, S02-SS2, D01, P101

Les bardeaux d'amiante-ciment se présentaient généralement sous deux formes et au moins trois teintes dans Arvida. Cette photographie, prise vers la fin des années 1940 au parc Moritz, montre la variation de ces couleurs sur les maisons de la rue du même nom. Des modèles à deux ou trois tons ont aussi été employés. Avec le temps, ces bardeaux très durables pouvaient devenir plus foncés et ternes.

Bardeaux de forme « diamant »



Bardeaux de forme rectangulaire



MISE EN GARDE

Le présent document en est un d'information. Il demeure de la responsabilité du requérant d'obtenir les autorisations requises avant toute intervention et de respecter la description de travaux autorisés dans le permis délivré. Pour une demande de permis, visiter la page infopermis.saguenay.ca.

Revêtements de toitures



LE BARDEAU D'ASPHALTE

À partir de la fin des années 1930, le bardeau d'asphalte s'est imposé comme matériau de recouvrement des toitures des bâtiments résidentiels. Les premières photographies couleurs d'Arvida montrent la grande variété de teintes employées. Les vingt-quatre échantillons ici présentés suggèrent des modèles et couleurs qui pourraient convenir pour un projet de remplacement.



Société historique du Saguenay, Fonds Alcan, S02, SS2, D01, P005. Intersection Powell et Tashereau (boul. Saguenay), vers 1947.

**MISE EN GARDE**

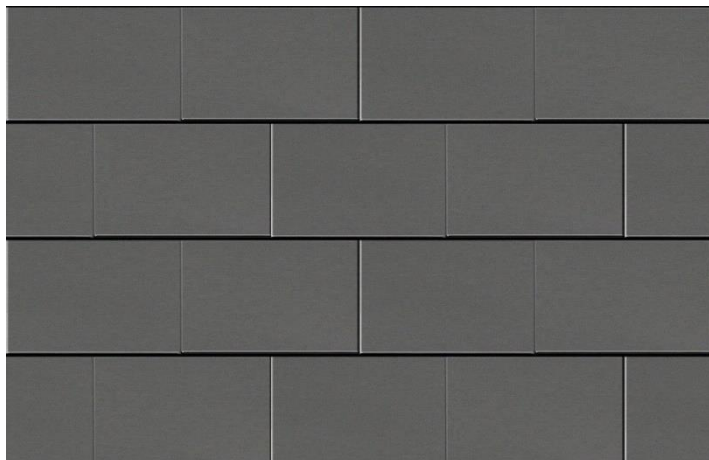
Le présent document en est un d'information. Il demeure de la responsabilité du requérant d'obtenir les autorisations requises avant toute intervention et de respecter la description de travaux autorisés dans le permis délivré. Pour une demande de permis, visiter la page infopermis.saguenay.ca.

Revêtements de toitures

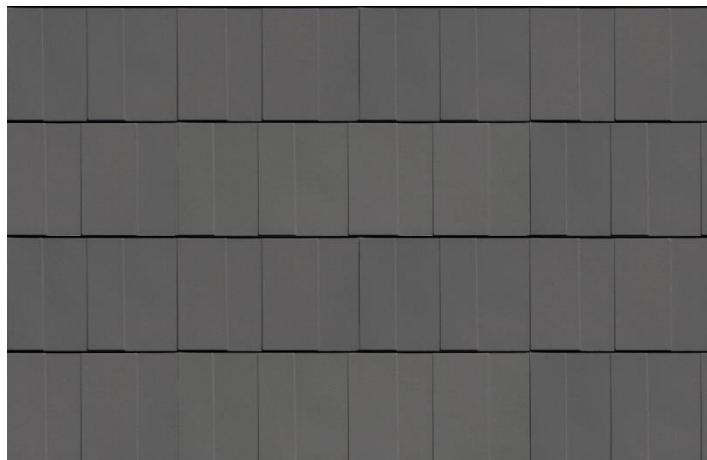


LES REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES

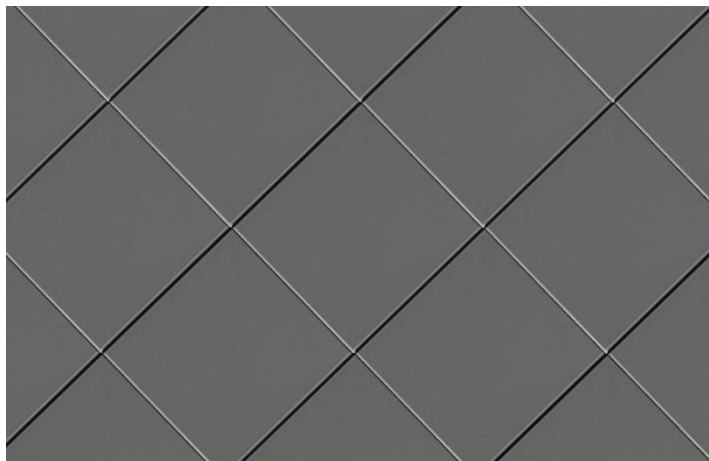
BARDEAU RECTANGULAIRE



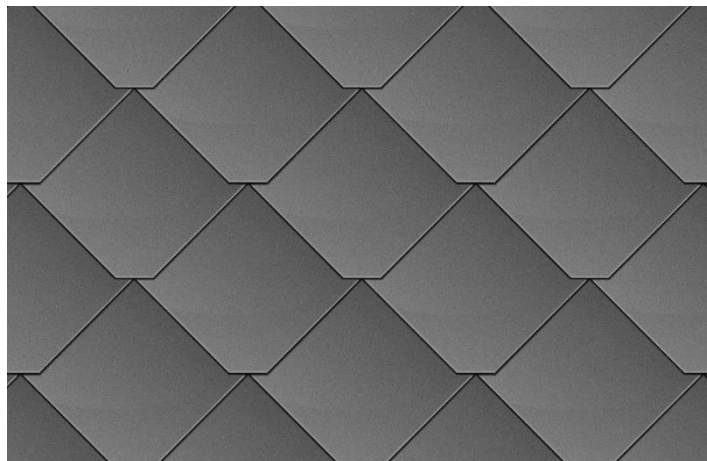
BARDEAU RECTANGULAIRE EMBOSSÉ



BARDEAU CARRÉ INSTALLÉ À 45°



BARDEAU DE FORME « DIAMANT »



TÔLE À BAGUETTE



Les revêtements métalliques illustrés sur cette page sont des solutions de remplacement qui pourraient être utilisées. Les bardeaux rectangulaires peuvent convenir pour la grande majorité des maisons du site patrimonial, alors que ceux formant des lignes diagonales devraient être réservés aux maisons de la première phase de construction, afin de rappeler l'usage de bardeaux de forme « diamant ». Les tôles à baguette et leur équivalents contemporains devraient idéalement être réservés aux bâtiments qui en étaient initialement revêtus. Les couleurs figurant à droite pourraient s'avérer de bons choix.



MISE EN GARDE

Le présent document en est un d'information. Il demeure de la responsabilité du requérant d'obtenir les autorisations requises avant toute intervention et de respecter la description de travaux autorisés dans le permis délivré. Pour une demande de permis, visiter la page infopermis.saguenay.ca.